

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

2019-02-07

COMMUNICATION GROUPE RENAULT

Boulogne-Billancourt, 7 février, 2019 - Dans le cadre des vérifications de conformité initiées au sein du Groupe Renault le 23 novembre 2018, il a été identifié qu'une contrepartie d'une valeur de 50.000 euros, dans le cadre d'une convention de mécénat signée avec le Château de Versailles, a été affectée au bénéfice personnel de M. Ghosn. Les éléments réunis jusqu'ici nécessitent que des vérifications supplémentaires soient menées. Le Groupe Renault a décidé de porter ces faits à la connaissance des autorités judiciaires.

Pour Plus D'informations:

Frédéric TEXIER

Directeur du service de presse

+33 (0)1 76 84 33 67

frederic.texier@renault.com

GROUPE RENAULT

SERVICE DE PRESSE

Tel.: +33 (0)1 76 84 63 36

renault.media@renault.com

Sites web: www.media.renault.com - www.group.renault.com

Follow us on Twitter : [@Groupe_Renault](https://twitter.com/Groupe_Renault)